



Gilles CASSY, Trésorier

Jean-Pierre BONNET, Trésorier adjoint

ont le plaisir de vous présenter

le rapport financier

2024-2025



Dont l'objectif est de vous garantir la transparence et la
bonne utilisation des ressources du Comité

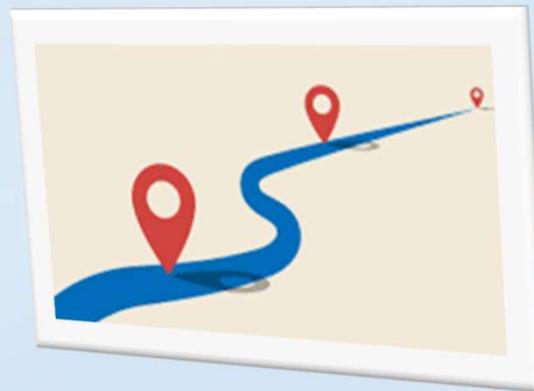
Sommaire

I – Le compte de résultat & le bilan
2024-2025

II – Le budget
2025-2026

Compte de résultat

➤ Du 1/07/2024



➤ Au 30/06/2025

Les faits saillants

Les informations clés de l'activité 24-25

→ Un total des charges à la baisse vs R 23-24

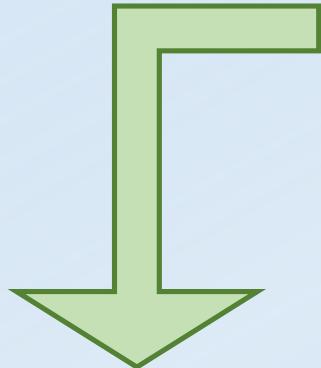
- Electricité : nouveau fournisseur ; conso. optimisée - 8 461
- Coûts salariaux : minorés suite aux arrêts de travail de B. R. - 11 716
- Une gestion courante rigoureuse - 7 369
- Et la mise en conformité de notre installation électrique +7 489

→ Des produits en ligne avec le budget et le R 23-24

Compte de résultat 2024-2025

	Réalisé	Budget	Réalisé
	2023-2024	2024 – 2025	
Produits	311 162	311 600	312 130
Charges	309 988	311 167	289 931
Résultat	+ 1 174	+ 433	+ 22 199 €





**En 24/25
une prise
en compte
nouvelle**

Le respect de la préconisation
de provisionner,
à la clôture de chaque exercice comptable,
**les indemnités de départ à la retraite
de nos 2 salariées.**

Application de la convention collective « ECLAT »

qui regroupe les métiers

de l'*Éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation au service des territoires*

Calcul des indemnités dues lors d'un départ à la retraite

1/4 de mois de salaire (+ charges)

pour chacune des **10 premières années** de présence d'un salarié

+ 1/3 de mois par an

à partir de la **onzième année** de présence d'un salarié

Constitution des provisions

« indemnités de départ en retraite »

de nos 2 salariées

B. R.	D. C.	Total
61 ans -entrée en août 1991- Ancienneté = 34 ans	60 ans -entrée en avril 2000- Ancienneté = 25 ans	
Provision au 30/06/25	47 630	26 486
		74 116

Compte de résultat « total » 2024-2025

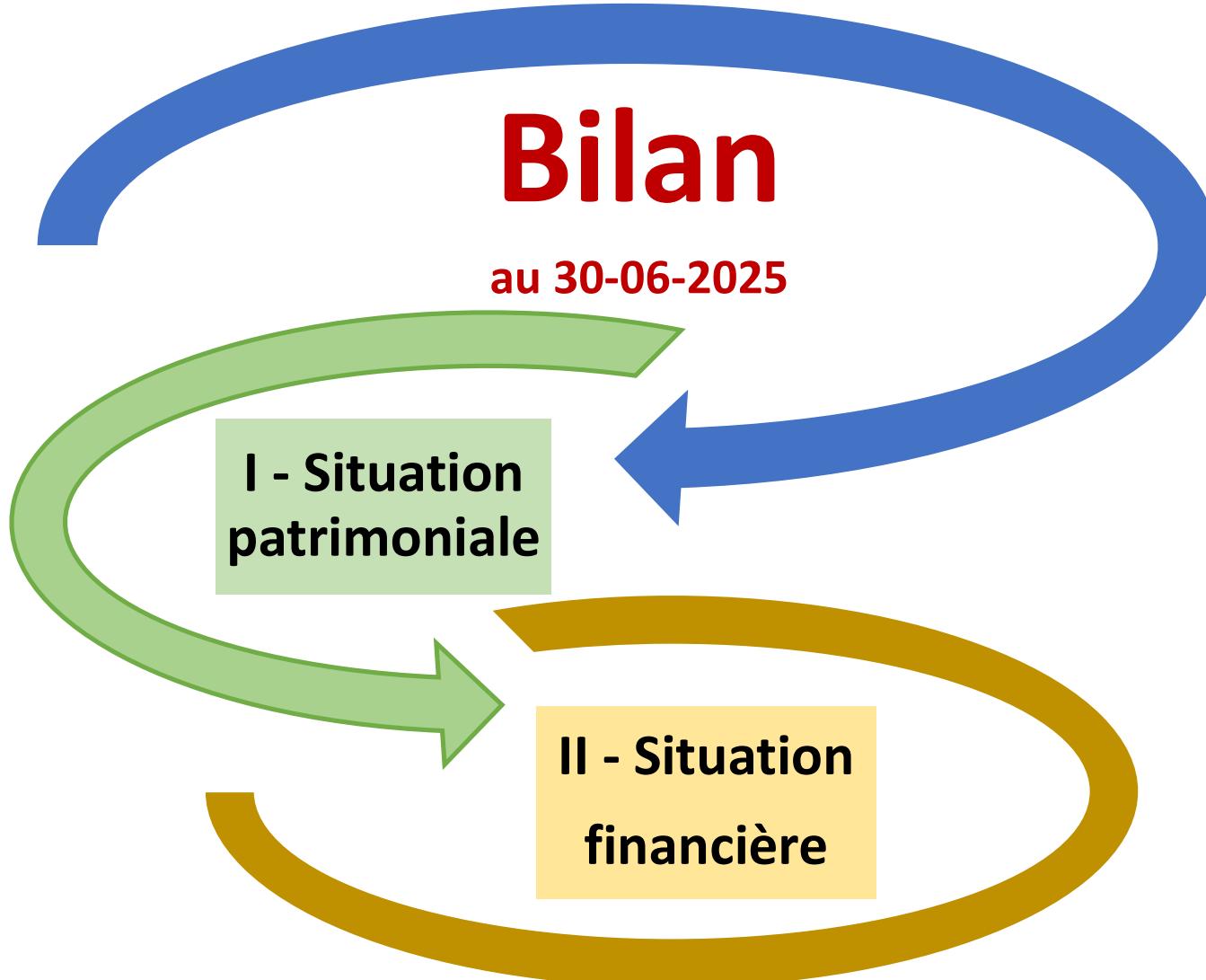
	Réalisé	Budget	Réalisé
	2023-2024		2024-2025
Résultat du cpt « traditionnel »	1 174	433	22 119
I D R			- 74 116
Résultat « total »	+ 1 174	+ 433	- 51 917 €

Bilan

au 30-06-2025

I - Situation
patrimoniale

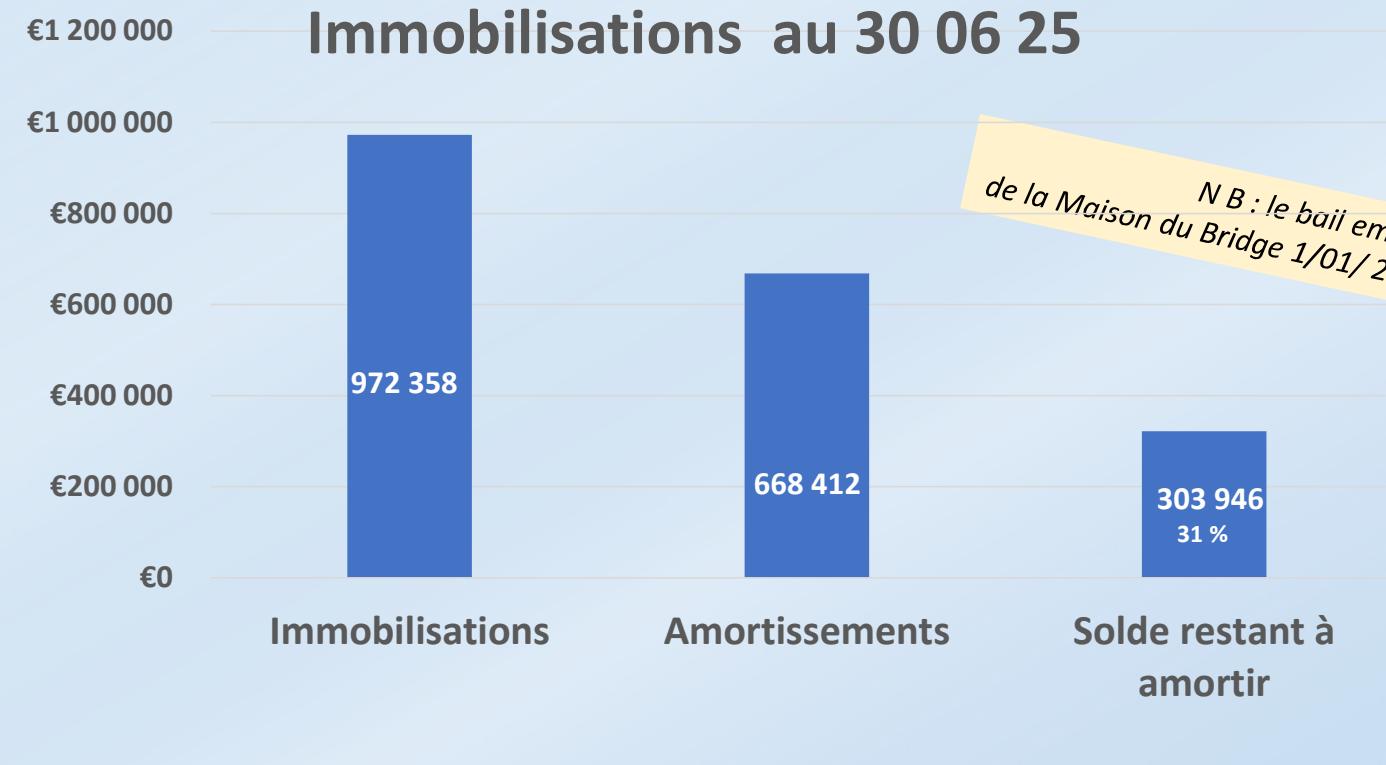
II - Situation
financière





Acquisitions de l'année

- Panneau de signalisation du Comité 1 286 €
- Reprise du matériel/mobilier du bar 5 100 €



<i>Emprunt n°2 : 49 000 € (10-2018)</i>	<i>Agencement/installation</i>
Reste à rembourser	3 965 €
Fin du remboursement	10/06/2026

<i>Emprunt n°3 : 100 000 € (08-2023)</i>	<i>Chaussage/climatisation</i>
Reste à rembourser (732,20 € /mois)	91 078 €
Fin du remboursement	10/09/2038

Parts sociales cmso : 57 281 € dont 49 000 € en garantie des emprunts

Disponibilités : 88 931 € livrets + cpte courant + caisse



EN SYNTHESE 2024-2025

- * **Un exercice qui affiche une gestion sous contrôle**
- * **Le respect des préconisations en matière d'IDR dues à nos salariées**
- * **Un bilan sain, avec une trésorerie positive et des réserves prudentes**



ATTESTATION
d'expert comptable

→ ATTESTATION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

ASSOCIATION COMITÉ DE GUYENNE DE LA FED. FRANÇAISE
10 Ch. de la Tour de Veyrines
33700 MERIGNAC

relatifs à l'exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,
- Chiffre d'affaires HT,
- Résultat net comptable,

464 703 Euros
297 771 Euros
(51 917) Euros



Fait à CANEJAN
Le 26/09/2025

Célia RAMOS
Collaboratrice

FLORIANNE BRIOTET
Expert-Comptable

AGO ; Mérignac le 14-11-2025



Des questions ?

Approbation des comptes 2024 - 2025

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Affectation du résultat 24-25 au fonds de réserve

Réserve au 1/07/24	Affectation		Réserve au 1/07/25
	du résultat "traditionnel"	de l'I D R	
319 383	22 199	- 74 116	267 466

-51 917

Approbation de l'affectation du résultat 2024-2025

Au compte « report à nouveau » (fond de réserve)

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

2ème partie

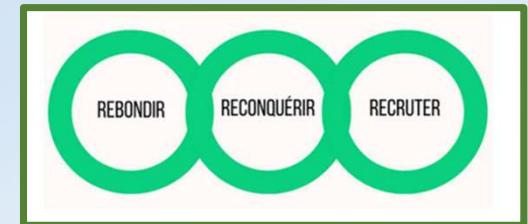


AGO ; Mérignac le 14-11-2025

Budget 2025-2026

Valorisé en tenant compte des orientations de la FFB et du Comité :

- Promouvoir les actions de développement du bridge
- Accentuer la présence en milieu scolaire
- Maintenir un bon niveau de participation dans les compétitions

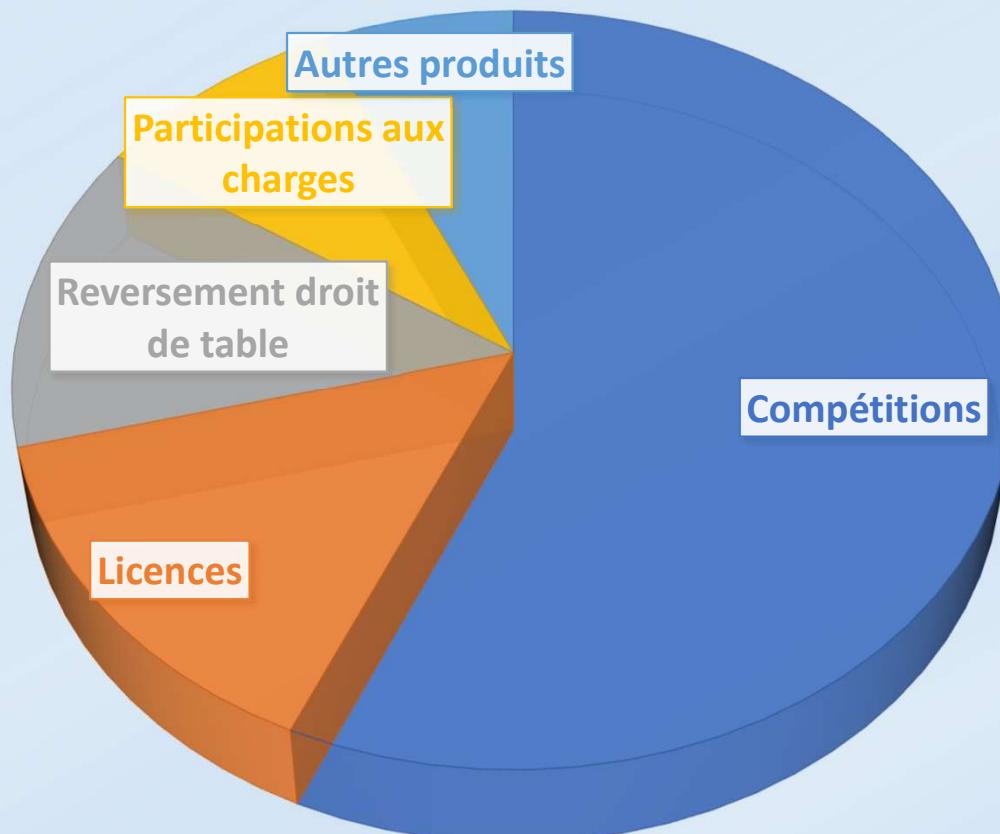


AGO ; Mérignac le 14-11-2025

Avec des points d'attention

- **Notre organisation « gestion administrative »**
- **La modernisation de matériel obsolète**
 - Réseau informatique ; matériel de jeu ; vidéoprojecteur ...
- **La reprise du bar/restaurant par « cuisine Zitouna »** Htira Himen
- **L'entretien de la maison du bridge**
 - Réfection de la toiture ; lutte contre les infiltrations d'eau de pluie après gros orages
 - Réparation des toilettes des dames
 - L'extension du chauffage/climatisation

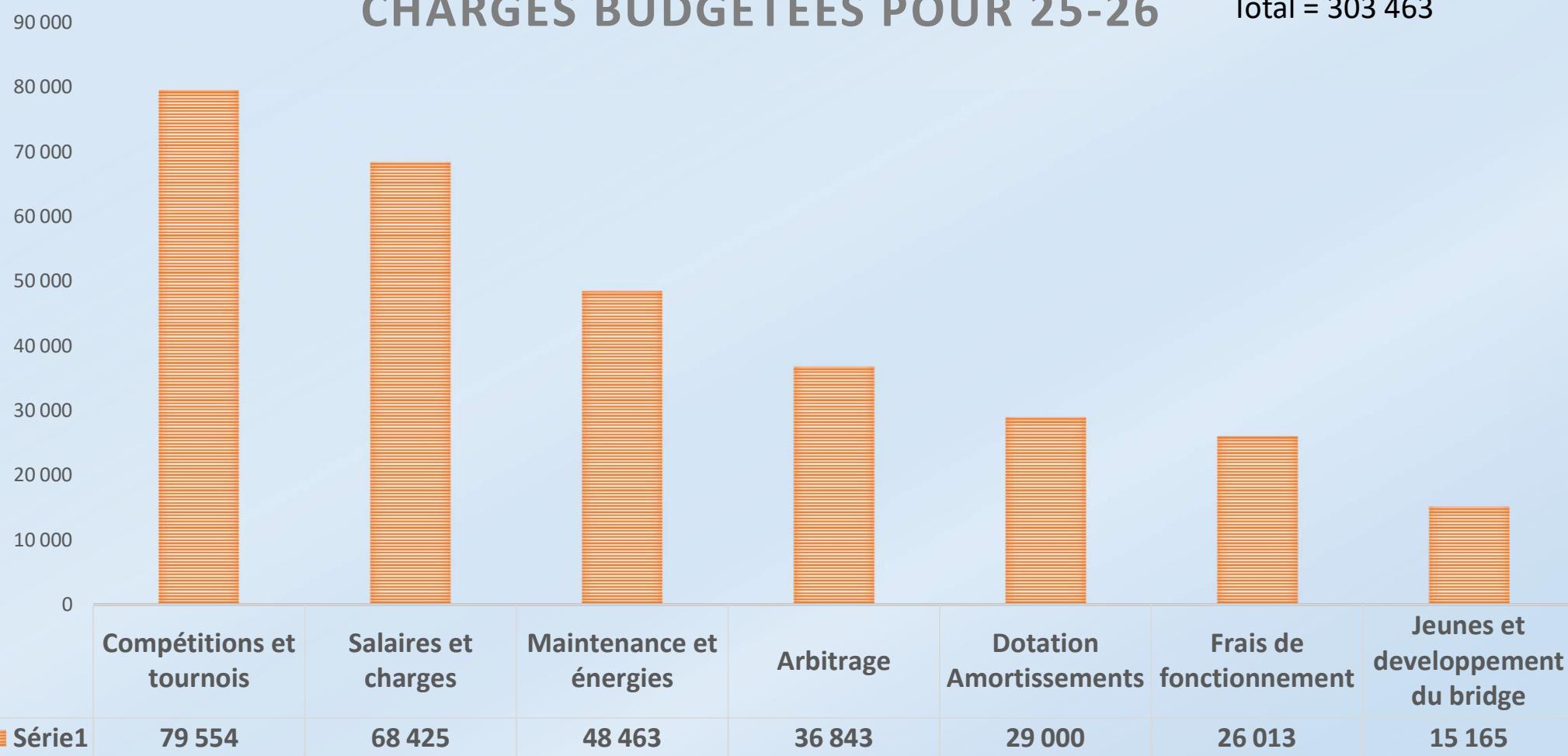
PRODUITS BUDGÉTÉS POUR 25-26



	€	%
Compétitions	173 443	56,7
Licences	44 000	14,4
Reversement droit de table	40 613	13,3
Participations aux charges	27 200	8,9
Autres produits	20 857	6,8
	306 113	100,0

CHARGES BUDGÉTÉES POUR 25-26

Total = 303 463



Budget 2025-2026

	Réalisé 2023-2024	Réalisé 2024-2025	Budget 2025-2026
Produits	311 162	312 130	306 113
Charges	309 987	289 932	301 963
Résultat	1 174	22 199	4 150
I. D. Retraite		- 74 116	- 1 500
total	1 174	-51 917	2 650

approbation
du budget 2025-2026
Positif = 2 650 €



La solidité financière du Comité de Guyenne garantit sa capacité :

- **à poursuivre ses missions**

- **et à vous offrir un cadre convivial et compétitif**

Des questions

?

BUDGET 2025 – 2026

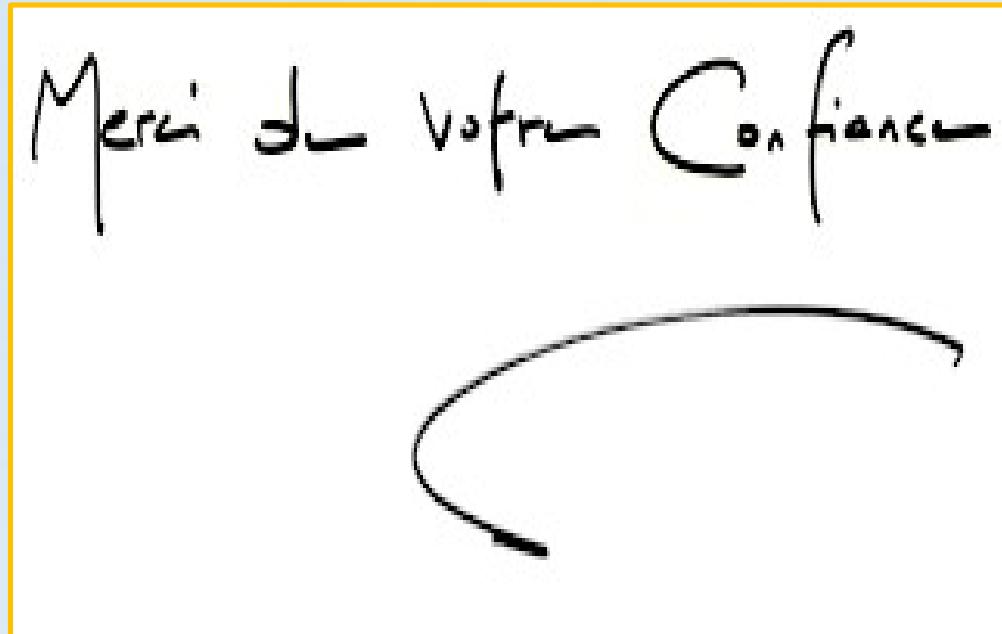
Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?



Gilles CASSY
Trésorier



Jean-Pierre BONNET
Trésorier adjoint

Annexes éventuelles

	23/24	24/25	25/26
Part Comité votée par la FFB	10,50	11,00	11,00
Part Comité votée par le Comité	7,00	7,00	9,00
Part du Comité	17,50	18,00	20,00
Part FFB	22,50	25,00	30,00
* Coût de la Licence *	40,00	43,00	50,00

clubs	nombre de licenciés	Seuils	K	Cotisation de base	Nombre de licenciés x K	COTISATION	FFB	Comité
w	8	<10	0,0	75,00	-	75,00	65,00	10,00
x	19	<20	0,5	75,00	9,50	84,50	65,00	19,50
y	30	<40	0,8	75,00	24,00	99,00	65,00	34,00
z	129	=>40	1,0	75,00	129,00	204,00	65,00	139,00

7.4 Quorum et vote

Les Présidents de clubs (ou leurs représentants dûment mandatés) représentent valablement et d'office les membres de leurs clubs. Ils disposent d'autant de voix qu'il y a de joueurs licenciés (y compris les scolaires et cadets) dans leur club lors de la saison précédente.

Pour statuer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit réunir un **quorum représentant la moitié des licenciés plus un** et, pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, un quorum représentant la moitié de ses membres représentant les 2/3 des licenciés plus un.

Les représentants des clubs ont seuls pouvoir de vote.

Les votes portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Une résolution est approuvée lorsqu'elle recueille en sa faveur la **majorité des voix valablement exprimées** hors bulletins blancs ou nuls.